

Vers une plainte contre la détention des djihadistes françaises en Syrie et en Irak

Des avocats français comptent porter plainte ce vendredi avec constitution de partie civile, pour « *détention arbitraire* » de trois femmes de djihadistes détenues en Syrie et en Irak, qu'ils jugent « *en danger* » et appellent le gouvernement français à préciser sa position à ce sujet.

Ces avocats ont demandé jeudi que l'Etat français clarifie sa position afin de mettre un terme au « *cafouillage* » actuel sur le devenir de ces trois femmes française et de leurs enfants détenus sur les territoires irakien et syrien.

« *Nous attendons une forme de prise de conscience* », de la « *clarté* » et « *une cohérence juridique, judiciaire et politique* » de la part du gouvernement tricolore, car « pour l'instant, on est dans le cafouillage complet », a déclaré **M^e Marie Dosé** devant les médias. Il a relevé à ce propos, qu'« il n'y a pas un ministère qui a réussi à dire la même chose qu'un autre ministère » sur ce dossier.

Le président français, Emmanuel Macron avait indiqué en novembre dernier que les dossiers des femmes interpellées en Syrie et en Irak, des fois avec leurs enfants, seraient étudiés au « *cas par cas* ». De l'avis des avocats et des proches des femmes concernées, agir de la sorte sort du cadre légal.

Pour l'heure, l'État français ne s'oppose par à ce que ces femmes soient jugées dans ces pays au cas où elles y jouissent d'un procès équitable. Il est à noter que des dizaines de ces Françaises sont détenues au Kurdistan syrien et au moins trois autres en Irak. ♦